

L'unité de recherche appliquée en énergies renouvelables de Ghardaia



Un groupe d'experts réuni les 2 et 3 Septembre 2002, au siège du cabinet de Madame la Ministre Déléguée chargée de la Recherche Scientifique, a proposé à l'issue de ses travaux pour la nouvelle infrastructure des Energies Renouvelables de Ghardaïa, un statut d'Unité de Recherche avec une vocation principale la Recherche Scientifique Appliquée et le Développement Technologique des mini centrales Solaires de puissance, quelles soient Thermodynamiques ou Photovoltaïques, et prendra en charge également certaines applications d'intérêt évident pour le développement durable des régions arides et semi-

arides tenant compte des possibilités réelles offertes par sa localisation spatiale grâce notamment aux immenses espaces disponibles, à proximité immédiate du lieu d'implantation de l'unité de recherche.

Les activités qui seraient prises en charge par cette Unité de Recherche, viendraient donc renforcer et compléter les autres activités déjà entreprises et entamées par les autres structures nationales de recherche existantes activant dans la filière dans le cadre du Programme National de Recherche en Energies Renouvelables.

Le statut proposé va donner à cette Unité de Recherche une très large autonomie notamment un budget de fonctionnement propre tout en gardant le bénéfice de l'expérience et du soutien nécessaire et indispensable du Centre de Développement des Energies Renouvelables et des autres structures, dans les domaines scientifique, technique et technologique.

Les activités de recherche de l'Unité seront prises en charge par deux

Divisions de Recherche distinctes ayant pour missions chacune les domaines de recherche considérés

- les mini centrales solaires
- les applications des E.R. en milieu aride et semi-aride

A moyen terme, cette Unité de Recherche Appliquée, aura des retombées incommensurables sur tous les autres secteurs économiques et plus particulièrement les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie afin de permettre à notre pays de se présenter comme un acteur crédible et incontournable dans cette filière d'avenir vis-à-vis de nos partenaires traditionnels de l'Union Européenne.

L'arrêté portant création de l'unité de recherche appliquée en énergies renouvelables a été signé par Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et la Recherche Scientifique, le 27 Novembre 2002.

